

**TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL**  
Spécialité administration générale  
**Session 2011**

**Epreuve :**

**Réponses à trois à cinq questions portant sur le droit public  
en relation avec les missions des collectivités territoriales**

**Durée : 3 heures**

**Coefficient : 3**

**ATTENTION :**

- Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni dans le corps du devoir, ni dans la marge. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet que vous aurez pris soin de cacheter.*
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, est strictement interdite, de même que l'utilisation d'un surligneur.*
- Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.*

**Sujet :**

**Répondez aux quatre questions suivantes :**

- 1. La notion d'ordre public en matière de police administrative.  
(5 points)**
- 2. Les principales obligations des fonctionnaires territoriaux.  
(5 points)**
- 3. Les EPCI à fiscalité propre. (5 points)**
- 4. Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales.  
(5 points)**

Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.